

traduire représente parfois jusqu'à 128 colonnes du Hansard, en une seule journée?

2. Le gouvernement sait-il que depuis le commencement de la présente session, les traducteurs des Débats ont également corrigé et renvoyé à l'Imprimerie Nationale, chaque jour, toutes les épreuves qu'elle leur a adressées à cette fin, et bien que les dites épreuves représentent parfois jusqu'à 125 colonnes du Hansard, en une seule journée?

3. Le gouvernement sait-il que, jusqu'à ce jour (18 mars), l'imprimerie n'a adressé aux traducteurs des Débats, de matière à traduire que jusqu'au 12, et d'épreuves à corriger, que jusqu'au 11, et qu'elle n'a mis en page et publié de version française des Débats que jusqu'au commencement de la séance du 4 mars, bien qu'elle ait en mains de quoi faire traduire, au moins jusqu'au 14, et de quoi mettre en pages et publier au moins jusqu'au 11?

4. Le gouvernement sait-il que le retard dans la publication et la distribution du Hansard français est dû à l'administration de l'Imprimerie Nationale et non au département des traducteurs des Débats, dont le personnel travaille tous les jours y compris même les dimanches et fêtes, si la tâche l'exige, pour traduire au fur et à mesure la matière qui lui est transmise?

5. Le gouvernement est-il informé que les retards et les lenteurs de l'Imprimerie de l'Etat, dans l'impression de la version française du Hansard, privent la députation, la presse et le public en général, de jour et profiter du travail régulier des traducteurs, comme ils le devraient?

6. Le gouvernement se propose-t-il de voir à faire disparaître le retard de l'Imprimerie et à faire mettre en pages et publier en temps opportun la version française des Débats de la Chambre des Communes?

Le PREMIER MINISTRE (Le très honorable sir Wilfrid Laurier). Le gouvernement n'a pas de renseignement sur le sujet mentionné dans cette interpellation.

Je dirai à mon honorable ami qu'il ferait mieux de s'adresser au comité des Débats qui a juridiction en la matière.

CONSTRUCTION DE LOCOMOTIVES.

M. CLARKE :

Quand a été passé, avec la Compagnie des usines à locomotives de Kingston, le contrat pour la construction de vingt locomotives, y a-t-on inséré une clause déclarant que le taux des gages stipulé par l'union serait payé aux ouvriers qui exécuteraient cette commande?

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX (Honorable A. G. Blair) : Il n'a pas été inséré de clause relative à la main-d'œuvre dans le contrat.

Quand il s'agit d'entreprises publiques pour la fourniture de matériaux, de ciment, de bois de construction, de combustible, d'huiles, de matériel d'exploitation, de machines et le reste, lorsque l'exécution de la commande du gouvernement ne forme qu'une partie de l'exploitation générale de l'entrepreneur et que la besogne se fait dans le local même de l'entrepreneur, le ministère ne s'ingère point dans la surveillance de ces travaux et n'exerce point de contrôle de cette partie du personnel auquel l'entrepreneur peut confier l'exécution de

certaines parties de l'entreprise qui lui a été adjugée par le gouvernement. Dans tous les autres contrats, il est inséré une clause relative à la main-d'œuvre.

BUREAU DE POSTE DE TORONTO.

M. CLARKE :

1. Quand l'édifice actuellement occupé et employé comme succursale B du ministère des Postes à Toronto, a-t-il été loué?

2. Quels sont les nom et domicile de la personne de qui l'édifice occupé a été loué, et la durée du bail?

3. Quel est le prix du loyer annuel de cet édifice?

4. Quel loyer le ministère a-t-il payé pour l'usage de l'édifice occupé comme succursale du bureau de poste, dans le bloc de "Rossin House", à Toronto?

L'honorable JAMES SUTHERLAND :

1. Le 14 août 1900.

2. A. L. Bender, Toronto; cinq ans.

3. \$750 par année, y compris le chauffage.

4. Il n'a pas été payé directement de loyer à l'ancien directeur de la poste à la succursale de la rue York, récemment supprimée. Il lui a été alloué un traitement annuel de \$900 outre des commissions, soit une totalité d'à peu près \$1,000, pour l'usage de partie de son magasin et pour ses services. Le ministère a fourni tous les agencements.

CHEVAUX POUR L'ARMÉE ANGLAISE.

M. LaRIVIERE :

1. L'honorable ministre de l'Agriculture a-t-il reçu la communication suivante de M. C. W. Peterson, secrétaire de l'Association des éleveurs de chevaux des Territoires?—

"Je suis chargé par le comité exécutif de l'Association des éleveurs de chevaux des Territoires d'appeler votre attention sur le fait que, bien qu'on ait acheté plus de cent mille chevaux et mules à des prix raisonnables aux Etats-Unis, et un nombre considérable dans l'est du Canada, pour les besoins de la campagne sud-africaine, les autorités du ministère de la Guerre semblent n'avoir fait aucune tentative pour acheter une partie de cette énorme remonte dans les Territoires, en dépit du fait que les deux contingents de l'ouest, qui ont quitté le Canada pour l'Afrique du Sud, avaient pris tous leurs chevaux dans l'ouest, et qu'il n'a pas été démontré d'une manière satisfaisante qu'on ait eu de difficulté à en obtenir un nombre suffisant d'un type convenable, quoique les avis donnés aux ranchers dans les deux cas aient été relativement courts eu égard à la précipitation du départ. Les ranchers de l'ouest savent parfaitement,—et c'est là un fait déplorable,—que l'on pense évidemment dans l'est qu'il n'y a pas encore assez de chevaux dans les Territoires pour répondre à des besoins semblables. Mais cette impression est absolument erronée. Il est vrai que durant les années de dépression commerciale, on a diminué considérablement l'élevage, mais il est admis que le manque absolu de marché rémunérateur stable pour des chevaux de certains types choisis n'est pas la seule cause qui empêche nombre de petits éleveurs de réussir, mais est très préjudiciable au développement de l'élevage des chevaux dans cette région, et décourage ceux qui se livrent à